

Qu'est-ce que c'est ?

C.V.C.B. : Chaussée à Voie Centrale Banalisée. Également parfois appelée « chaucidou ».

Il s'agit d'un dispositif de partage de la route permettant de sécuriser davantage les vélos et les piétons sur des portions où on ne peut pas élargir la route ou créer de trottoir. C'est un aménagement très répandu dans les pays nord-européens.

Comment ça fonctionne ?

Les véhicules motorisés circulent sur la voie centrale unique ; cela permet aux vélos et aux piétons de circuler sur les parties revêtues de l'accotement appelées rives.

Ces rives ne sont pas des bandes cyclables et peuvent donc, en cas de besoin, être chevauchées par les véhicules motorisés.

La largeur de la voie centrale ne permettant pas le croisement des véhicules motorisés, ces derniers doivent se déporter sur l'accotement pour se croiser, adapter leur vitesse, tout en vérifiant auparavant l'absence de cyclistes et de piétons.

Une fois le croisement réalisé, les véhicules doivent reprendre leur circulation sur la voie centrale.

Attention : le stationnement n'est pas autorisé sur les bandes de rives.

